Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_76-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_76

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : NOMINATION D'UN ELU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les missions du correspondant :

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte des incendies.
Il a pour missions :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_76-DE

- L'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques se sécurité civile,
- À la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

VU la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;

VU le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

VU l'article D 731-14 du Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'appel à candidatures ;

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer pour nommer le correspondant incendie et secours pour la commune de Villejust ;

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Joseph AFONSO correspondant incendie et secours pour la Commune de Villejust.

PRECISE que cette nomination sera transmise à Madame La Préfète de l'Essonne ainsi qu'au Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours (SDIS).

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST
ESSONNE